



article 700 encaissé par mon avocat?

Par **MARTEL12**, le **15/02/2020** à **10:43**

Bonjour,

Mon avocat a encaissé l'article 700, en disant que c'était ses frais irrépétibles, sa facture, que cela lui revenait.

Il l'a donc encaissé via la CARPA, sans m'informer

Or le jugement rendu m'alloue nommément cette somme au titre de l'article 700.

Je lui ai payé ses honoraires sur la base de 10% HT, je ne suis pas bénéficiaire de AJ, JE N'AI PAS SIGNE DE CONVENTION

Merci de votre éclairage

Par **Visiteur**, le **15/02/2020** à **15:09**

Bonjour

Cette indemnité correspond aux frais, tels que :

les honoraires d'avocats,
déplacements et de séjour pour les besoins du procès,
correspondances,
expertise amiable,
etc ...

A noter que la couverture n'est que partielle en général.

[ICI](#)

Cette somme n'a donc pas vocation, automatiquement, à donner lieu à une facturation supplémentaire par votre avocat.

Le schéma classique est que vous avez déjà réglé des honoraires à votre avocat, correspondant à l'avancement de ses diligences au fur et à mesure du procès.